



Compte-rendu : Assemblée Générale Extraordinaire 26 avril 2017

Etaient présents

Représentants des mairies : **St Aubin du Cormier** Jérôme BEGASSE, **Gosné** David VEILLAX, **Mézières sur Couesnon** Olivier BARBETTE, **St Jean sur Couesnon** David LÉBOUVIER.

Adhérents/clubs : **ACC Badminton** Clément LEGRAND, Sébastien AVENEL, Franck HAMARD, Maxime DANDIN. **ACC Football** Daniel VELLIER, Franck BOURDIN. **ACC Gym Entretien** Ghislaine PETIT, Aurélie ENECQUE, Pauline DAVY. **ACC Tennis** Yann BERTHOIS, Ludovic CARRLYNE. **ACC Volley** Vincent LEGOUARD (pvr), Stéphanie MEDARD, Cécile LEGOUARD (pvr), Damien LAURANS, Charlène BERTRAND. **ASLM Badminton** Fabien VIEL. **ASLM Basket** Patrice ESNAULT. **ASLM Multisports** Marc JULIEN. **ASSATT** Matthieu LE FUR. **Badminton Club Gosné** Sébastien MARAUX, Patricia LEPESTEUR Laurent FRIOB (pvr). **Le Volant Audonnien** Sylvain LALLICAN. **ISGC Football** Valérie GERGEAULT, christine AUFFRET, Vincent MALIDOR (pvr), Loïc LEMOINE (pvr). **ISGC Tennis Enfant** J-Christophe COCHET, Katell COCHET (pvr), Marie-Laure COLACICCO (pvr). **Le Cormier Volant** Yann TENNIERE, Florent BASLE. **MASSAC Multisports** Pierre-Yves MASSIOT, Pierre AVENET. **Tennis Club Audonnien** Anne LEULIETTE, Véronique GAUTIER. **Tennis Club Gosné** Soazig JAHIER, Karine ORIEROU. **Tennis Club Livré** Olivier BOUVET. **US Gosné Football** J-Marc Duhamel, Olivier LESAGE.

Membres du CA : Frédéric BOUMIER (Président), Séverine Zampieri-CHANU (Vice-présidente), Bernard DIENN (Secrétaire général), Pierre AVENET (Secrétaire adjoint), Patrick LOPEZ (Trésorier général), Olivier BOUVET (trésorier adjoint), Fabien PIONNEAU, J-Michel MONNERIE (Personnalité qualifiée), Vincent FOLIOT, J-Marc DUHAMEL, François BEAUGENDRE (élu CDC), Frédérique MIRAMONT (élu CD).

Invité : Matthias LEFEUVRE (ES CD), Robert GAYET (Président d'honneur)

Secrétaire administrative : Sylvie Aubry

Début de la réunion: 20h45

*Vérification des signatures et compte pour le quorum, l'assemblée générale extraordinaire peut se dérouler le nombre de votant est respecté.

- Présentation de l'AGE par le Président.

Le Président propose de répartir en 2 votes les changements et les modifications de statuts, un sur la forme et l'autre sur le fond. **Approuvé à l'unanimité**

Le président passe l'ensemble des statuts en revue et explique les changements, il apporte des précisions sur quelques modifications plus complexes et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Pour certains articles, le président apporte un éclairage :

- **Art 2** : Liffré-Cormier Communauté a demandé à être intégrée pour l'ensemble des communes qu'elle constitue, soit les 9 communes. Fougères-Agglomération demande l'intégration au prorata des communes concernées par l'OSPAC.
- **Art 8.1** : Pour les membres actifs, le siège devra être sur le territoire défini par l'OSPAC comme décrit dans l'article 2 (territoire Liffré-Cormier Communauté et les communes de l'ancienne Com'Onze).
- **Art 8.3** : Concernant les membres de droit pour le Conseil Départemental, 2 conseillers (un pour le canton de Fougères 1 + un pour le canton de Liffré) intègrent le CA.
- Concernant les représentants des communautés de communes, le nombre de délégués proposés est de
 - 2 pour Liffré-Cormier Communauté
 - 1 pour Fougères-Agglomération

Cette proposition correspond aux 2 tiers et 1 tiers des associations concernées en nombres d'heures d'intervention.

Suppression du représentant « président Communauté de communes ».

- Les membres de l'Assemblée Générale (AGE et AGO) est constituée :
 - de l'ensemble des adhérents avec 3 voix et 2 supplémentaires s'ils bénéficient de prestations
 - du CA intégrant les nouveaux délégués au nombre de 2 pour Liffré-Cormier Communauté et 1 pour Fougères-Agglomération et 2 pour le Conseil Départemental.
- Les membres du Conseil d'Administration sont au nombre :
 - de six à dix représentants associatifs
 - de 2 représentants de Liffré-Cormier Communauté
 - Aucun représentant pour Fougères-Agglomération, il ne souhaite pas participer au CA pour cette année.

L'assemblée discute, échange sur l'attribution des créneaux pour la rentrée 2017 et 2018, ...

Rappel, l'OSPAC garde une priorité d'attribution vers les enfants et les éventuelles nouvelles sections, les prestations ne sont pas reconductibles automatiquement pour chaque adhérent ni avec les mêmes quotas horaire. Les représentants des 7 communes hors Liffré-Cormier Communauté expriment leur inquiétude pour les prochaines saisons, si les créneaux 2017-2018 semblent être pérennisés, à partir de 2018 c'est l'incertitude. Il va falloir anticiper pour les années futures et ne pas tout faire en des temps trop courts pour offrir une réflexion correcte.

- 1) Vote de forme sur les changements et modifications de statuts : **Approuvé à l'unanimité**
- 2) Vote sur les modifications de fond et la réécriture des statuts : **Approuvé à l'unanimité**

Articles concernés sont : 1, 2, 2.1, 3, 6, 8.1, 8.3, 9, 11, 12.5, 12.6, 12.9.10, 13.5, 13.8, 14.1, 14.10, 16.3, 16.4, 17, 17.1, 17.2, 17.3, 17.4, 17.5, 17.6, 17.7, 17.8, 17.9, 18, 20, 22, 23, 23.1, 23.2, 24, 24.1, 24.2, 24.3, 25, 25.1, 25.2, 26, 27, 27.2, 28, 29 (voir document fourni).

Les nouveaux statuts seront mis en application suite à l'AG annuelle en juin 2017.

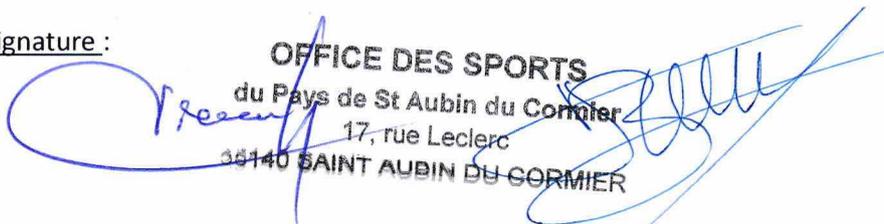
*Pour rappel :

- ✓ Liffré-Cormier Communauté est constituée de 9 communes : Chasné sur Illet, Dourdain, Ercé près Liffré, **Gosné**, La Bouëxière, Liffré, **Livré-sur-Changeon**, **Mézières-sur-Couesnon** et **St-Aubin-du-Cormier** (en gras les communes de l'ancienne Com'Onze).
- ✓ Fougères Agglomération est constituée de 33 communes : la Bazouges-du-Désert, Beaucé, Billé, la Chapelle-Janson, **la Chapelle-Saint-Aubert**, Combourtillé, Dompierre- du-Chemin, le Ferré, Fleurigné, Fougères, Javené, Laignelet, Landéan, Lécousse, Le Loroux, Louvigné-du-Désert, Luitré, Mellé, Monthault, Parcé, Parigné, Poilley, Romagné, **St-Christophe de Valains**, **St-Georges de Chesné**, **St-Georges de Reintembault**, **St-Jean-sur- Couesnon**, **St- Ouen-des-Alleux**, **St- Marc- sur- Couesnon**, St -Sauveur-des-Landes, la Selle-en- Luitré, **Vendel** et Villamée (en gras les communes de l'ancienne Com'Onze).

Prochaine date à retenir : Conseil d'Administration date non fixée
(voir mail du président lundi 01 mai)
Assemblée Générale date non fixée

Clôture de la réunion: 21h45

Signature :


OFFICE DES SPORTS
 du Pays de St Aubin du Cormier
 17, rue Leclerc
 35140 SAINT AUBIN DU CORMIER